

# DÉCLARATION DES REVENUS 2005

N° 2042



Renvoyez un exemplaire de votre déclaration  
au centre des impôts de votre domicile  
**au plus tard le 31 mai.**  
Affranchissez suffisamment votre lettre.

## ADRESSE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2006 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Appt.      Étage      Esc.      Bâtiment      Nbre de pièces      N° et Rue      7 rue Eynette  
Résidence      Code postal      91460      Commune      MARCOUSSIS  
À ce domicile, vous êtes propriétaire  locataire      occupant à titre gratuit      Nom du propriétaire

## ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

Vous	Conjoint *
Monsieur <input checked="" type="checkbox"/> Madame      Mademoiselle	Monsieur      Madame <input checked="" type="checkbox"/> Mademoiselle
<b>REVELLAT</b>	◀ Nom ▶ <b>REVELLAT</b>
	◀ Nom de naissance ▶ <b>STROPIANO</b>
<b>PHILIPPE</b>	◀ Prénoms ▶ <b>EVELYNE</b>
	<b>2 8 1 2 1 9 6 0</b> ▶ Date de naissance ▶ <b>1 5 0 2 1 9 6 1</b>
<b>91 Orsay</b>	◀ Lieu de naissance ▶ <b>38 Grenoble</b>

Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case ci-contre :

Sinon, indiquez votre n° FIP : **910 79 84 1776186789 3 3**

Vous trouverez ce numéro sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Son indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous aurez payés avec l'impôt dû.

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cochez la case ci-contre :

\* ou partenaire du PACS

## REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice)  RA

## CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2005 ou en 2006, merci de compléter les informations ci-dessous :

Si vous avez déménagé en 2005, indiquez votre adresse au 1<sup>er</sup> janvier 2005

Appt.      Étage      Esc.      Bâtiment      Nbre de pièces      N° et Rue  
Résidence      Code postal      Commune  
À ce domicile, vous êtes propriétaire      locataire      occupant à titre gratuit      Nom du propriétaire

Si vous avez déménagé après le 1<sup>er</sup> janvier 2006, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

Appt.      Étage      Esc.      Bâtiment      Nbre de pièces      N° et Rue  
Résidence      Code postal      Commune  
À ce domicile, vous êtes propriétaire      locataire      occupant à titre gratuit      Nom du propriétaire

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À Marcoussis le 29 mai 2006

Votre n° de téléphone      08.71.00.95.12  
Votre adresse internet      philippe@revellat.com

Si vous déposez également une déclaration n°2042 complémentaire, cochez la case

Services gestionnaires

Situation et charges du foyer fiscal

Éléments pour la taxe d'habitation

N'oubliez pas de remplir le cadre A.

Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B.

Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C.

Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez, le cadre D.

## A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2005

**M**  Mariés **C** Célibataire **D** Divorce/séparation  
**V**  Veuvage **O** Pacs

En cas de changement en 2005

Date du mariage ou du PACS	<b>X</b> / / 2005	
	Date du divorce/séparation/ rupture du PACS	<b>Y</b> / / 2005
	Date du décès	<b>Z</b> / / 2005

Vous devez souscrire une déclaration pour chacune des périodes avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

### Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

**K** Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).

**E** Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).

**H** Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire

**N** Vous ne vivez pas seul(e).

**L** Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint\* décédé.

### Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (Joignez une copie de la carte) :

**P** Vous remplissez ces conditions.

**F** Votre conjoint\* remplit ces conditions, ou votre conjoint\*, décédé en 2005, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

**W** Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf\*\* et :

- vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint\*, décédé, remplissait ces conditions ;
- votre conjoint\*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2005, remplissait ces conditions.

**S** Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

**G** Vous avez une pension de veuve de guerre.

## B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)\*\* et vous vivez seul(e) avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit ; pour bénéficier de la majoration du nombre de parts et éventuellement de la majoration de la prime pour l'emploi : Cocher la case **T**

## C | PERSONNES À CHARGE EN 2005 (voir notice)

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne). Indiquez leurs nom et prénom ci-dessous. Si vous n'avez plus de personne à charge, portez « 0 » dans la ou les cases F à R.

Indiquez les enfants en résidence alternée sur la déclaration n° 2042 C.

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 01-01-2005 ou né(s) en 2005 ou

handicapé(s) quel que soit l'âge :

Nombre : **F** **2**

Année de naissance :

1992      1995

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité :

Nombre : **G**

Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Nombre : **R**

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge

REVELLAT Flavien  
 REVELLAT Axel

## D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2005

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfants :

Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille :

**N**

(y compris le conjoint et les enfants)

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'autovoiture. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs clients, allocataires, pensionnés ou assurés.

\* Ou partenaire du PACS

\*\* Ou votre partenaire liés par le PACS est décédé

**1 | TRAITEMENTS, SALAIRES**

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Total de vos revenus d'activité	AJ	46 069	BJ		CJ		DJ		EJ	
Total de vos autres revenus imposables	AP		BP		CP		DP		EP	
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)	AK		BK		CK		DK		EK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	AI		BI		CI		DI		EI	
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi (voir notice)	AR		BR		CR		DR		ER	

**PRIME POUR L'EMPLOI** (pour obtenir votre prime par virement, joignez un RIB, un RIP ou un RICE)

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Travail à temps plein en 2005 : cochez la case	AX	<input checked="" type="checkbox"/>	BX		CX		DX		QX	
Si non indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année	AV		BV		CV		DV		QV	

**PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES**

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Total de vos pensions, retraites, rentes	AS		BS		CS		DS		ES	
Pensions alimentaires perçues	AO		BO		CO		DO		EO	

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

	Vous		Conjoint*		Personne 1		Personne 2		Personne 3	
Âge d'entrée en jouissance					Moins de 50 ans	De 50 ans à 59 ans	De 60 ans à 69 ans	À partir 70 ans		
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance					AW	BW	CW	DW		

**2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS**

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH	EE
• Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduisez pas)	
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)	DC
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA	FU
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %	GR
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans	CH
• Revenus n'ouvrant pas droit à abattement	
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)	TS
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	GO
Intérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus (crédit d'impôt inclus)	TR
• Autres	
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées	CG
Montant des frais venant en déduction	CA
Montant total des crédits d'impôt	AB
Total des crédits d'impôts directive « épargne » (report de la déclaration n°2047)	BG
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %	DH

**3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %**

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %	VG
Pertes de l'année 2005 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	VH
En cas de pertes antérieures à 2005 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP	

**4 | REVENUS FONCIERS**

Micro foncier : recettes brutes sans abattement	BE	Déficit imputable sur les revenus fonciers	BB	11 721
Revenus fonciers en 2005	BA	Déficit imputable sur le revenu global	BC	10 700
Prime d'assurances des loyers impayés (voir notice)	BF	Déficits antérieurs non encore imputés	BD	10 731
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	BZ	(lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044)		

**CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS**

Recettes nettes perçues en 2005 soumises à la contribution sur les revenus locatifs de 2,5 %	BL
Montant des loyers courus du 1/1/98 au 30/9/98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2005 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail	TQ

**REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient**

Montant total des revenus à imposer	6 XX	(n'incluez pas ces revenus dans les rubriques 1, 2 et 4 de cette page)
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus		

\* Ou partenaire du PACS.



- Déclaration spéciale des revenus fonciers
- Contribution sur les revenus locatifs

## Revenus de 2005

*Cette déclaration est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042. Pour la remplir, aidez-vous de la notice. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.*

### 100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms **REVELLAT**  
 Adresse complète du domicile **Philippe**  
**7 rue Eynette**  
**91460 - MARCOUSSIS**

### 110 Parts de sociétés immobilières non passibles de l'impôt sur les sociétés

*Si vous êtes associé dans une société immobilière possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé ou en zone franche urbaine, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous page 4 et 5.*

Propriétés rurales et urbaines

	Option amortissement («Périssol», «Besson neuf», «Robien »)	Option 40 % (« Besson ancien» et «Robien ZRR»)	Option 60 % («Lienemann»)	Option amortissement «Robien SCPI»	Nom et adresse de la ou des sociétés
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							<b>A</b>
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)							<b>B</b>
113 Déduction pratiquée en 2005 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour le dispositif «Robien» [remplir également le tableau page 8])							<b>C</b>
114 Intérêts d'emprunts							<b>D</b>
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							<b>E</b>
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7							

\* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

### 120 Signature

Datez et signez ci-contre

29 mai 2006



## 200 Propriétés rurales et urbaines

### 201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Option amortissement (« Périssol », « Besson néul », Robien)	Option 40% (« Besson ancien » et « Robien ZRR »)	Option 60% (« Lienemann »)	Adresse (numéro et rue, commune et code postal)
Immeuble 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Propriété n°1 BRUNOY/Sergic 6A Grande Rue - 91800 - BRUNOY</b>
Immeuble 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Propriété n°2 DINARD/CAP GESTION Cap Horniers 86 rue Clément Ader - 35730 - PLEURTUIT
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux   1	Nombre de locaux   1	Nombre de locaux
Nombre de locaux   0   soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	Nombre de locaux   0   soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	Nombre de locaux     soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)

### 210 Recettes

#### Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	6 980	3 962	
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)		549	
<b>Immeubles dont vous vous réservez la jouissance</b>			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	6 980	4 511	

### 220 Frais et charges

221 Déduction forfaitaire pour frais divers : 6%, 14%, 15%, 24%, 25%, 40%, 50% ou 60% de la ligne 215	419	271	
222 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
223 Indemnités d'éviction, frais de logement			
224 Déduction pratiquée en 2005 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	10 990	7 760	
225 Frais réels de gestion et de rémunération des concierges	1 019	409	
226 Primes d'assurance (des immeubles ruraux, pour risque de loyers impayés)		81	
227 Dépenses d'amélioration, de réparation et d'entretien (remplir également la rubrique 600)	38		
228 Taxes foncières, taxes annexes de 2005, CRL payée en 2005 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	186	291	
<b>Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)</b>			
229 Provisions pour charges payées en 2005	505	665	
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2004	683		
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 - ligne 230	12 474	9 477	
250 Intérêts d'emprunts (Remplir également la rubrique 610)	6 925	5 036	
<b>260 Revenus fonciers taxables</b>			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-12 419	-10 002	
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-12 419	-10 002	

### 270 Recettes des locaux soumis à la CRL :

Reportez le total des lignes 211 à 213 pour chaque local soumis à la CRL

**Nom des locataire successifs :**

1/ Propriété de Brunoy – 6 A Grande Rue –91800 BRUNOY

- M. Stéphane GOMEZ, du 27/03/2003 au 7/08/2005
- M. Laurent DELAMOTTE et Melle MOUNIVONGS, depuis le 10/08/2005.

2/ Propriété de Dinard – Cap Horniers – 86 rue Clément Ader – 35730 PLEURTUIT

- M. Sébastien CHRÉTIEN, du 15/01/2005 au 15/12/2005,
- M. Jonathan LESAIGNOUX, depuis le 16/12/2005.

<b>Date d'acquisition de l'immeuble</b> 21/05/2002 01/09/2003	<b>Date d'achèvement de l'immeuble</b> 28/11/2002 05/10/2004	<b>Nom et prénom du locataire</b> Ani MOUNIVONGS / DELAMOTTE Jonathan LESAIGNOUX
---	--	--

<b>Immeuble 4</b>	<b>Immeuble 5</b>	<b>Immeuble 6</b>	<b>Immeuble 7</b>	<b>Immeuble 8</b>	<b>Total des lignes à reporter page 6</b>
Nombre de locaux [ ]					
Nombre de locaux [ ] soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	Nombre de locaux [ ] soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	Nombre de locaux [ ] soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	Nombre de locaux [ ] soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	Nombre de locaux [ ] soumis à la CRL (remplissez la ligne 270)	

211					
212					
213					
214					
215					<b>F 11 491</b>
221					
222					
223					
224					
225					
226					
227					
228					
229					
230					
240					<b>G 21 951</b>
250					<b>H 11 961</b>
261					
262					
263					<b>J -22 421</b>
270					<b>K</b>

**400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** (suite de la première page)

**401 Détail par poste et catégorie d'immeubles**

**Secteurs sauvegardés ou assimilés**  
 Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95

- Revenus bruts
- Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)
- Intérêts d'emprunts
- Bénéfice (\*) ou déficit (-)

4A  
 4B  
 4C  
 4D

**410 Immeubles spéciaux**

**411 Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Date d'acquisition de l'immeuble

Catégorie	Adresse (numéro et rue, commune et code postal)	Date d'acquisition de l'immeuble
Catégorie 1		
Catégorie 2		
Catégorie 3		
Catégorie 4		
Catégorie 5		

**1 Secteurs sauvegardés ou assimilés**  
 Autorisation de travaux obtenue à partir du 1/01/95

Nombre de locaux [.....]  
 Nombre de locaux soumis à la CRL [.....]  
 (remplissez la ligne 480)

**420 Recettes**

Immeubles donnés en location

- 421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés
- 422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires
- 423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

**430 Total des recettes : lignes 421 à 423**

4E

**440 Frais et charges**

- 441 Déduction forfaitaire pour frais divers : [14%, 24%, 25%, 40% et 60% du total de la ligne 430]
- 442 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire
- 443 Indemnités d'éviction, frais de relogement
- 444 Frais réels de gérance et de rémunération des concierges
- 445 Primes d'assurances (pour risque de loyers impayés)
- 446 Dépenses de réparation, d'amélioration (et remplir la rubrique 600)
- 447 Dépenses d'entretien (et remplir la rubrique 600)
- 448 Dépenses spécifiques aux opérations de réhabilitation des immeubles situés en zones franches urbaines (et remplir la rubrique 600)
- 449 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)
- 450 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)
- 451 Primes d'assurances et frais de promotion et de publicité des monuments historiques
- 452 Taxes foncières et taxes annexes de 2005, CRL payée en 2005 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)
- Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)
- 453 Provisions pour charges payées en 2005
- 454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2004
- 455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454**
- 460 Intérêts d'emprunts (et remplir la rubrique 610)**

4F  
 4G

**470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

**480 Recettes des locaux soumis à la CRL :**

Reportez le total des lignes 421 à 423 pour chaque local soumis à la CRL

Zones franches urbaines    Monuments historiques    Nues-propiétés    Nom et adresse des sociétés

5A  
5B  
5C  
5D

5E

5F

Date d'achèvement  
de l'immeuble

Nom et prénom du locataire

2 Zones franches  
urbaines

3 Monuments historiques

4 Nues-propiétés  
acquises par succession  
ou donation entre parents

5 Autres nues-propiétés

Nombre de locaux [ ]

Nombre de locaux [ ]  
soumis à la CRL  
(remplissez la ligne 480)

Nombre de locaux [ ]  
soumis à la CRL  
(remplissez la ligne 480)

Total des lignes  
à reporter page 6

421

422

423

430 5G

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

5H

453

454

455 5I

460 5K

5J

5L

470

5M

5N

5P

480

5S

## Descriptif des frais

### 600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
1 : Réparation, amélioration ou dém.			38 €

### 610 Intérêts d'emprunts

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : CAIXA BANQUE 26 Rue de la Paroisse 78000 Versailles	19/06/2002	6 925 €
2 : BNP PARIBAS 46-52 Rue Arago PUTEAUX	30/01/2003	5 036 €

### 620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-22 421 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, zones franches urbaines, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5D + 5E + 5F des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, zones franches urbaines, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5P de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-22 421 €

**En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, \*4 de la déclaration n°2042.**  
**En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.**

### 650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2004 (Colonne A)	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2005 (Colonne C = A - B)
1995	€	€	XXXXXXXXXXXXX
1996	€	€	€
1997	€	€	€
1998	€	€	€
1999	€	€	€
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	6 338 €	€	6 338 €
2004	4 393 €	€	4 393 €
2005	XXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXX	11 721 €

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2004	10 731 €	Montant à reporter case BD, *4 de votre déclaration n°2042
--	----------	--

\* (€) ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration des revenus n°2042)

### 660 Calcul des recettes nettes soumises à la CRL

661 Recettes nettes soumises à la CRL Cases K + ES	€	Montant à reporter case BL, * 4 de votre déclaration n°2042
---	---	--

## 700 Répartition du déficit

### 701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

702 Total des revenus bruts : case (A + F + I)	11 491 €	
703 Total des intérêts d'emprunts : case (D + H)	11 961 €	
704 Total des autres frais et charges : case (B + C + G)	21 951 €	
705 Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-22 421 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

#### Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

707 Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

708 Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous

709 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

710 Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

711 Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702] 11 721 € A reporter case 7B  
ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Penssol" est déficitaire  
(voir paragraphe 224 de la notice)

### 720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, zones franches urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des revenus bruts : cases (4A + 5A + 4E + 5G)	€	
722 Total des intérêts d'emprunts : cases (4C + 5C + 4G + 5K)	€	
723 Total des cases (4B + 5B + 4F + 5I)	€	
724 Résultat net : lignes (721 - 722 - 723)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

#### Continuez les calculs ci-après (lignes 725 à 729) uniquement en cas de déficit

725 Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721

726 Reportez le montant de la ligne 724 en case 7F ci-dessous

727 Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721

728 Portez le montant de la ligne 723 en case 7F ci-dessous

729 Différence : ligne 722 - ligne 721 € A reporter case 7E  
ci-dessous.

### 740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741 Total des cases (5E + 5M) de la page 5 € Bénéfice à reporter  
case 7G ci-dessous.  
Déficit à reporter case 7H  
ci-dessous.

### 750 Nues-propriétés acquises par succession ou donation entre parents

(Immeubles possédés directement)

751 Report de la case 5H de la page 5 (grosses réparations) € A reporter en case 7J ci-dessous.

752 Somme des cases 5J - 5H + 5L de la page 5 (autres charges) € A reporter en case 7I ci-dessous.

### 760 Autres nues-propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

761 Total des cases 5F + 5N de la page 5 € A reporter en case 7K ci-dessous.

### 770 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
771 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B 11 721 €	7C 10 700 €
772 Secteurs sauvegardés ou assimilés, zones franches urbaines	7D €	7E €	7F €
773 Monuments historiques	7G €		7H €
774 Nues-propriétés acquises par succession ou donation entre parents		7I €	7J €
775 Autres nues-propriétés		7K €	
776 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	€	11 721 €	10 700 €

À reporter case BA, \*4 de votre déclaration n°2042

À reporter case BB, \*4 de votre déclaration n°2042

À reporter case BC, \*4 de votre déclaration n°2042

Référence: **33/0506/01/0384 04346.J MG**

**PROPRIETES URBAINES  
REVENUS FONCIERS 2005 pour information**

St Germain, le 12/04/2006

**ADRESSE DE L'IMMEUBLE:**

VILLA BRIARDE  
3 BIS IMPASSE DE BRIE  
8 GRANDE RUE  
91800 BRUNOY

**MME REVELLAT EVELYNE  
7 RUE EYNETTE**

**91460 MARCOUSSIS**

Madame,

Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044.

<b>210 Recettes</b>		
211 Loyers bruts encaissés	672	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
<b>215 Total des recettes: lignes 211 à 214</b>	<b>672</b>	<b>215</b>
<b>220 Frais et charges</b>		<b>220</b>
221 Frais divers 14 % du total de la ligne 215	94	221
222 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		222
223 Indemnités d'éviction, frais de relogement (à compléter)		223
224 Frais de gérance et de rémunération des concierges	152	224
225 Primes d'assurances (immeubles ruraux, risques loyers impayés)		225
226 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2005 (à compléter)		227
228 Provisions pour charges de copropriété (A compléter)		228
229 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2004	96	229
<b>230 Total des frais et charges: lignes 221 à 228 - ligne 229</b>	<b>150</b>	<b>230</b>
<b>240 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter</b>		<b>240</b>
<b>250 Revenus fonciers taxables</b>		<b>250</b>
251 Ligne 215 - (ligne 230 + ligne 240)	522	251
252 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		252
<b>253 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 251 + ligne 252</b>	<b>522</b>	<b>253</b>
260 Recettes des locaux soumis à la CRL		260
<b>Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.</b>		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante. Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**NATHALIE DOUETIL  
01 60 75 67 85**

**Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.**

**PROPRIETES URBAINES  
REVENUS FONCIERS 2005 pour information  
ANNEXE PAIEMENT SUR TRAVAUX**

**ADRESSE DE L'IMMEUBLE:**

VILLA BRJARDE  
3 BIS IMPASSE DE BRIE  
8 GRANDE RUE  
91800BRUNOY

**M/ME REVELLAT EVELYNE  
7 RUE EYNETTE**

**91460 MARCOUSSIS**

NATURE DES TRAVAUX	NOM & ADRESSE ENTREPRENEURS	MONTANT
IME 1° APPEL TVX DIVERS		19,00
TRVX DIVERS IME GESTION		19,00
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>38,00</b>

ADMINISTRATEUR DE BIENS SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS TRANSACTIONS

53 rue de la Halle 91100 Souppes B. ancrées Métro Auteuil - St-Denis ■ FAX COPRO: 01 58 17 06 38 FAX GESTION 01 58 17 06 39 FAX SERVICE COMMERCIAL 01 58 17 06 35 ■ INTERNET www.sergic.com

☎ Gestion 01 58 17 06 12/13 ■ Copropriété 01 58 17 06 20/24/25 ■ Location 01 58 17 06 18/19 ■ Transaction 01 58 17 06 30/21

SERGIC - SAS AU CAPITAL DE 23 060 000 EUROS - 428 748 909 R.C.S. LILLE - APE 703 C - N° TVA FR 64 428 748 909 - CARTES PROFESSIONNELLES N° T 648 (ne peut recevoir de fordist et G 290 - GARANT - SOGAMAR Assurances 18 rue du Beaurepaire - 75011 PARIS  
AGENCES - AMIENS - ANGERS - ARRAS - BEYCK - BETHUNE - BOULOGNE - COMPIÈGNE - CROIX - DEUIL LA BARRE - DOUAI - EAUBONNE - FORT MAHON - LA MADELINE - LE CROTOY - LE TOUQUET - LILLE - MONS EN BARÉUIL - NANTES - OIRET - ORLÈANS - PARIS - PANTOISE - PLUVY - ROUEN - ST GERMAIN